

HAPPY
Baie!

LA TRINITE SUR MER
du 3 au 5 SEPTEMBRE 2010



Avis de Course
HAPPY BAIE - 3 au 5 Septembre 2010



1. ORGANISATION

La Mairie de la Trinité-sur-mer organise l'épreuve de l'Happy Baie du 3 au 5 Septembre sous l'égide de la Fédération Française de Voile. L'organisation sportive est confiée à la Société Nautique de la Trinité-sur-mer.

2. REGLES APPLICABLES

Les Règles de Course à la Voile 2009 - 2012,
La partie B du règlement du R.I.P.A.M.,

3. PUBLICITE

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenue en état depuis la confirmation de l'inscription, jusqu'à la proclamation des résultats.

En cas de non-respect le Jury pourra appliquer une pénalité.

4. ADMISSIBILITE - INSCRIPTION

a. L'épreuve est ouverte aux monocoques et multicoques, désignés ci-dessous, munis de leur certificat de jauge respectif en cours de validité :

- Maxi Multicoques
- 60 pieds IMOCA
- CLASS 40
- IRC 1, IRC 2, IRC 3, IRC 4 et IRC 5

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

L'autorité organisatrice peut demander à un skipper d'embarquer une personne pour une ou plusieurs courses.

b. Le bulletin d'inscription ainsi que la liste d'équipage, le certificat de jauge 2010 et l'attestation d'assurance du bateau sont à fournir le plus rapidement possible à la SNT, môle Eric TABARLY - 56470 LA TRINITE SUR MER avec le règlement des frais d'inscription fixés à :

- Maxi Multicoques et 60 pieds IMOCA	300 €
- 50 pieds	200 €
- CLASS 40	300 € (dont 1/3 reversé à la Classe)
- IRC 1, IRC 2, IRC 3	200 €
- IRC 4 et IRC 5	150 €

c. Licence FFV 2010 validé pour les concurrents français (cachet ou certificat médical plus autorisation parentale pour les mineurs).

- d. Les participants de nationalité étrangère devront être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française, ou, à défaut d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de 1 500 000 euros, ainsi que d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile.
- e. La langue officielle est le français.
- f. Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.
- g. Les organisateurs

5. PROGRAMME

Vendredi 3 septembre :

De 10h00 à 12h00 : accueil des équipages, confirmation des inscriptions, vérification des licences FFV et certificats médicaux, remises des Instructions de Course

-15h00 : Signal d'avertissement pour le Tour de Houat pour les CLASS 40.

Samedi 4 septembre :

- 10h00 - 12h00 : Signal d'avertissement pour des « RUN » pour les CLASS 40

- 13h30 : Signal d'avertissement pour un parcours côtier pour les CLASS 40

- 11h00 à 16h00 : Ouverture de la ligne de départ pour les 60 pieds IMOCA et MULTICOQUES pour un chrono Aller-Retour Rocher de la Vieille

- 13h00 : Signal d'avertissement pour un parcours côtier « Tour de Houa »t pour les IRC

Dimanche 5 septembre :

- 10h00 : Signal d'avertissement pour un parcours côtier « Tour des Iles » pour les CLASS 40
- 10h30 : Signal d'avertissement pour un parcours côtier « Tour des Iles » pour les IRC
- 11h00 à 15h00 : Ouverture de la ligne de départ pour un parcours chrono Aller/Retour « Rocher de la Vieille » pour les 60 pieds IMOCA et MULTICOQUES

6. JAUGE

Un contrôle de jauge pourra être effectué à tout moment de l'épreuve.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront remises le vendredi 3 septembre 2010 de 10h00 à 12h00.

8. CLASSEMENT

Un classement par catégorie sera effectué.

Le système de points à minima des RCV (Annexe A) sera appliqué.

Toutes les courses compteront pour le classement général.

Les ex æquo seront départagés par l'application de l'Article 8 de l'Annexe A des RCV.

Chaque course courue et validée sera affectée du coefficient 1.

9. RESPONSABILITE

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit au non prendre le départ ou de rester en course. Le skipper est responsable personnellement de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à son bateau ou à lui-même. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 2 et 3 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

10. ACCUEIL DES BATEAUX

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du 1er au 7 Septembre 2010. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance : 02 97 55 71 49.

11. CONTACTS UTILES

Profil Grand Large : Tél 02 97 63 08 81

SNT : Tél 02 97 55 73 48

Capitainerie : Tél 02 97 55 71 49

Office du Tourisme : Tél 02 97 55 72 21

Mail : contact@profilgrandlarge.fr

Mail : flr@snt-voile.org

Mail : trinite-sur-mer@sagemor.fr

Mail : tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr

